

## **Dossier de Consultation des Entreprises comprenant :**

### **Règlement de consultation Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières - CCATP**

**PA/PNRMR/SITE INTERNET /2022-17**

**Marché à procédure adaptée pour la création du site internet du Parc naturel  
régional de la Montagne de Reims**

#### **REGLEMENT DE CONSULTATION**

##### **1. Pouvoir adjudicateur**

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims  
Maison du Parc  
Chemin de Nanteuil  
51480 POURCY  
[contact@parc-montagnedereims.fr](mailto:contact@parc-montagnedereims.fr)  
Tel : 03 26 59 44 44

Également désigné dans le présent DCE, par le parc, le PnrMR

Représenté par Madame Caroline BENOIT, Présidente

##### **Personnes habilitées à donner des renseignements :**

Technique : Mme Marion COLOMBET, Chargée de mission Communication  
[m.colombet@parc-montagnedereims.fr](mailto:m.colombet@parc-montagnedereims.fr)

Administratif : M. Eric LALLEMENT, Directeur adjoint – Responsable administratif et financier  
[e.lallement@parc-montagnedereims.fr](mailto:e.lallement@parc-montagnedereims.fr)

**Les candidats sont invités à faire part de leur demande via le profil acheteur :**  
[www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)

##### **2. Objet du marché**

2.1. Intitulé : création du site internet du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

- 2.2. Numéro : PA/PNRMR/SITE INTERNET / 2022-17
- 2.3. Durée : 31 mois à compter de la date de notification.
- 2.4. Date de livraison du site : lundi 16 octobre 2023
- 2.5. Langue / Unité monétaire : Langue française - Euro
- 2.6. Marché à procédure adaptée : passé selon l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique créé par l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018
- 2.7. CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales – Prestations intellectuelles créé par arrêté du 30 mars 2021 en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2022
- 2.8. Financement : Projet cofinancé par la Région Grand-Est et le Département de la Marne
- 2.9. Variante : acceptée, sous réserve de répondre au cahier des charges
- 2.10. Caractéristiques : 1 Offre de base + 2 options obligatoires
- 2.11. Validité de l'offre : 2 mois à compter date réception de l'offre
- 2.12. Négociation : en raison de la nature de la prestation demandée, une phase de négociation pourra être mise en place avec un minimum de 3 candidats et un maximum de 5, classés préalablement selon l'article **4.2**
- Si un candidat a remis une offre inappropriée au sens de l'article L. 2152-4 du code de la commande publique, cette offre sera préalablement éliminée.
- Si un candidat a remis une offre irrégulière ou inacceptable au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 du même code, cette offre ne sera pas éliminée et une négociation pourra s'engager avec ce soumissionnaire. L'offre pourra alors devenir régulière ou acceptable à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Pour cette éventuelle phase de négociation, tous les candidats retenus seront invités à se rendre à la Maison du Parc.

A défaut pour un candidat retenu de pouvoir être présent, une réunion en visioconférence sera organisée.

- 2.13. Nomenclature européenne CPV :

72413000-8 Service de conception de sites www.

- 2.14. Groupement d'opérateurs

Un groupement d'opérateurs (ou co-traitance) est possible, mais la nature du groupement devra être spécifiée dans la proposition.

Le groupement est :

- ✚ Conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché ;
- ✚ Solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

- 2.15. Sous-traitance : La sous-traitance est autorisée ;

Les conditions de mise en place et de paiement de la sous-traitance sont régies par les articles L2193-1 à L2193-14 du code de la commande publique.

Le sous-traitant pourra être présenté dès le stade de la présentation de l'offre. A ce stade, il devra présenter les mêmes justificatifs que ceux demandés aux candidats.

Le sous-traitant pourra être proposé en cours de prestation, mais cette proposition devra être acceptée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Le sous-traitant aura droit au paiement direct.

### 3. Modification du Dossier de Consultation des Entreprises

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims se réserve la possibilité d'apporter des modifications non substantielles au DCE au plus tard jusqu'au 6 jours calendaires avant la date de remise des offres. Les entreprises authentifiées sur la plateforme [www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr) et ayant téléchargées le DCE seront automatiquement informées par la messagerie de la plateforme.

Le cas échéant, la date de remise des offres pourra être reportée.

### 4. Retrait des dossiers et Conditions de remise et critères d'attribution de l'offre

#### 4.1. Retrait du dossier

Le dossier devra être téléchargé sur le profil acheteur : [www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)

Il sera disponible jusqu'à la date limite de remise des offres.

#### 4.2. Critères d'attribution de l'offre

L'offre sera attribuée au candidat présentant la proposition économiquement la plus avantageuse compte-tenu des critères d'évaluations, listés ci-dessous avec leur pondération.

<b>Qualité technique de l'offre, intégrant :</b>	<b>60 %</b>
<i>Portfolio &amp; expériences</i>	30 %
<i>Appréciations techniques de la note méthodologique proposée, connaissances du SIT</i>	30 %
<b>Prix proposé</b>	<b>40 %</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

#### 4.3. Contenu de l'offre

L'offre du candidat devra contenir :

- ✚ Le présent Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) paraphé et signé,

*Un mémoire technique comprenant, à minima une note méthodologique, un rétroplanning (avec propositions de déroulé phasé des opérations, le nombre de réunion de travail, les étapes de validation...), des pistes graphiques.*

*En cas de réponse conjointe (groupement, sous-traitance), le mémoire devra identifier les rôles et missions de chacun, ainsi que leur calendrier d'intervention.*

- ✚ Une proposition financière détaillée reprenant les descriptifs techniques détaillés aux articles 7 à 11.

*La proposition financière devra également valoriser les options obligatoires 1 et 2.*

- ✚ Un dossier présentant les capacités techniques de l'entreprise et de l'équipe projet, des expériences en matière de prestations similaires (avec possibilité d'accès à un portfolio)

- ✚ Une adresse mail permettant d'assurer une correspondance dans le cadre de la présente consultation pour chacun des candidats

- ✚ Le DC1 – lettre de candidature complété et signé, (formulaire joint)

**NB :**

- ✚ En cas de sous-traitance, le DC4-sous-traitance complété et signé (formulaire joint),

- ✚ En cas de sous-traitance, ses expériences en matière de prestations similaires et la composition des équipes mobilisées,

4.4. Date limite de remise des propositions

La date limite de remise des propositions est fixée au **lundi 16 janvier 2023 – 12h00**

**Les propositions devront être obligatoirement déposées sur la plateforme :**

[www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)

4.5. Pièces à fournir ultérieurement par le(s) titulaire(s) retenu(s)

- ✚ RIB,
- ✚ Attestation d'assurance Responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- ✚ Attestations de régularité fiscale et sociale

**NB :**

- ✚ L'ensemble des entreprises retenues (co-traitants, sous-traitants) devront fournir ces pièces,
- ✚ Ces pièces seront à fournir dans un délai maximum de 7 jours calendaires à compter de la demande formulée par le Parc ; **à défaut l'offre pourra être écartée.**

#### 4.6. Acte d'engagement

La signature de la proposition commerciale signé par la Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims ou toute autre personne dûment autorisée tiendra lieu d'acte d'engagement.

La notification de l'acte d'engagement pourra être réalisée par mail.

La date de notification envisagée est fixée **semaine 8 de l'année 2023**, pour une livraison du site le vendredi **27 octobre 2023 au plus tard.**

## **CLAUSES ADMINISTRATIVES**

### **5. Exécution du marché**

#### a. Pièces contractuelles du marché :

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- + Présent Dossier de Consultation des Entreprises paraphé et signé,
- + CCAG Prestations intellectuelles en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2022,
- + Acte d'engagement et ses éventuelles annexes, dans la version résultant des dernières modifications éventuelles, opérées par avenant,
- + Mémoire technique présenté par le candidat,
- + Annexe 1 – arborescence envisagée
- + Annexe 2 – Charte graphique du Parc
- + Le cas échéant, Actes spéciaux de sous-traitance et éventuels avenants,

Les prix proposés HT sont fermes,

Les prix proposés HT sont réputés inclure l'ensemble des frais et taxes relatifs à la réalisation de la prestation, et notamment les frais de déplacement, d'hébergement.

La Taxe à la Valeur Ajoutée appliquée cela celle en vigueur au moment du fait générateur.

#### b. Modalités de règlement

La prestation fera l'objet d'un paiement par virement administratif sur présentation de factures.

Sous réserve de proposition différente du candidat préalablement acceptée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, un acompte de 30 % pourra être versé sur facture dès la notification de la commande.

Le solde de la prestation sera facturé après la livraison du site internet.

Les factures devront expressément faire référence au numéro de marché : PNRMR/SITE INTERNET/2022-17.

Les factures dématérialisées devront être déposées sur le portail CHORUS PRO.

Le comptable assignataire des paiements est la Trésorerie de Reims Municipale – 130 Rue Gambetta – BP134 – 51055 REIMS Cedex.

En cas de paiement direct, les factures des sous-traitants devront être préalablement visées par le titulaire ou le mandataire avant transmission au Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

### **Contentieux**

En cas de litige dans l'application du présent marché, la juridiction compétente est le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

### **6. Dérogations au CCAG-PI :**

L'article 5a du DCE déroge à l'article 4.1 du CCAG-PI

## 7. Présentation générale du projet

### 7.1 Les Parcs naturels régionaux

En France, un Parc naturel régional (Pnr) est géré par un syndicat mixte, crée entre des collectivités territoriales et labellisé par l'Etat. Il recouvre le territoire d'une zone rurale remarquable.

Les PNR ont été créés en France en 1968, il en existe 58 aujourd'hui. Le territoire d'un Pnr est classé par décret du premier ministre pour une période de 15 ans renouvelable.

Chaque Parc rédige une Charte, document issu d'une large concertation avec les différents acteurs du territoire, celle-ci donne les objectifs à atteindre ainsi que les mesures à mettre en œuvre.

### 7.2 Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Situé au centre des bassins de population de Reims, Châlons-en-Champagne et Épernay, le territoire de la Montagne de Reims est classé « Parc naturel régional » en 1976, à l'initiative des élus des communes forestières de Germaine, St-Imoges et Ville-en-Selve.

Aujourd'hui, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR/le Parc) s'étend sur 533 km<sup>2</sup> et recouvre 65 communes du département de la Marne soit 34 200 habitants pour une superficie de 54 000 hectares.

C'est un territoire unique dont la valeur et la fragilité justifient le dispositif de protection et de valorisation dont il fait l'objet. Son patrimoine naturel se caractérise par des milieux diversifiés : forêt, surfaces agricoles, étangs et milieux humides, coteaux et landes abritant une faune et une flore variées reconnues pour certaines d'intérêt européen.

#### 7.2.1 Les missions

Les 5 grandes missions d'un Parc naturel régional, inscrites dans le code de l'environnement, sont :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel, et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation et l'innovation

#### 7.2.2 Carte d'identité du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

- **La Parc en chiffres**
  - Création : 1976
  - Superficie : 533 k2
  - Nombre de communes : 65
  - Population : 34200 habitants
  - 40% de forêts, 3 forêts d'exception
  - 1 site Unesco "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne"
  - 400 km d'itinéraires de randonnée balisés
  - 100 km balisés de circuits VTT
  - 2 sites Natura 2000
  - 1re réserve mondiale des Faux
  - 286 m point culminant avec le Mont Sinai
- **Situation géographique**
  - Villes portes : Reims, Epernay, Châlons-en-Champagne
  - Région : Grand Est
  - Département : Marne (51)
  - Situé à 1h30 de Paris (45 minutes en TGV)
- **Entités paysagères**
  - Le Massif forestier : Au cœur du Parc, le massif forestier couvre, à lui seul, 40% de la surface du territoire

- Les Coteaux de la Montagne de Reims : Située au nord et à l'est du Parc, de Vrigny à Trépail en passant par Sermiers et Verzy, la région des coteaux de la Montagne de Reims se distingue par ses reliefs d'une valeur paysagère des plus manifestes.
- Le Tardenois : Champs, vignes et bois s'enchevêtrent dans le Tardenois de la vallée de l'Ardre. La rivière serpente entre plateaux et collines jusqu'à Fismes où elle se jette dans la Vesle.
- La Vallée de la Marne : Située au sud du Parc, la vallée de la Marne tient son nom de la rivière qui la traverse. La Marne et son canal latéral longent d'est en Ouest le sud du Parc.

### 7.3 Objet de la consultation

Le présent cahier des charges porte sur la refonte du site du PnrMR : <https://www.parc-montagnedereims.fr/fr>

Le marché couvre les prestations suivantes :

- Conception graphique
- Aide à la définition de l'arborescence
- Aide au référencement naturel (ex : titres de pages)
- Création d'une solution simple de gestion de contenu
- Fourniture des droits d'usages
- Phase de test du site et maintenance de 24 mois après la mise en ligne
- Propositions de solution d'hébergement éco-responsable
- Création de passerelles techniques vers des bases de données extérieures (SIT notamment)

### 7.4 État des lieux

Le PnrMR gère actuellement le site Internet <https://www.parc-montagnedereims.fr/fr>

#### Principaux reproches de l'existant :

Un design vieillissant et des problèmes récurrents d'affichage. L'information est trop difficile à chercher (critique faite en premier), les activités de pleine nature ne ressortent pas assez, l'arborescence est trop complexe avec une hiérarchisation de l'information insuffisante, des contenus trop denses et détaillés qui faute de temps pour les agents du Parc ne sont pas mis à jour et par conséquent de nombreuses informations sont obsolètes.

Le Back-office n'est pas intuitif et des erreurs techniques sont vite arrivées (bug, mauvais affichage,...)

Le site sera refondu sur tous les aspects : contenus, graphisme, organisation des contenus, solution de gestion de contenu, ergonomie, adaptabilité aux formats mobiles et tablettes, référencement.

#### Connexion du site avec le SIT : Tourinsoft

Le PnrMR utilise le Système d'Information Touristique du département de la Marne (=Tourinsoft) qui permet la mutualisation et le partage de l'information. Les offices de tourisme du territoire utilisent ce système. Le Parc naturel régional au regard de son implication dans le développement local et notamment touristique, souhaite relier son nouveau site au SIT.

Pour toute information technique sur le SIT, les prestataires pourront contacter :

Nathalie Gurheim

Responsable Système d'Information

03 26 69 59 96

[n.gurheim@tourisme-en-champagne.com](mailto:n.gurheim@tourisme-en-champagne.com)

### 7.5 Cibles utilisateurs

L'objectif est de répondre à différentes cibles sans cloisonner l'information. En effet, elle doit rester fluide et compréhensible du grand public (cœur de cible).

- Le grand public :
  - les habitants du territoire (familles, enfants, individuels)
  - les habitants de Reims, Epernay et Chalons et leur agglomération (familles, enfants, individuels)



- les habitants du département de la Marne
  - les habitants de la région Grand Est
  - les visiteurs et touristes
- Les institutionnels et les partenaires officiels :
    - Elus des communes du PnrMR
    - Elus membres du Bureau et Comité syndical
    - Elus des EPCI du PnrMR
    - Elus du Grand Reims, Chalons aggro, Epernay aggro
    - Conseillers départementaux et régionaux
    - Associations (LPO, ONF...)
    - Organismes partenaires (chambres consulaires...)
    - Autres parcs naturels
  - Le public spécialisé :
    - les naturalistes, scientifiques, chercheurs (comité scientifique...)
    - la presse (TV, radios, écrite...)
    - les enseignants et les écoles
    - les acteurs économiques (artisans, commerçants...)
    - les acteurs touristiques (Comité Départemental du Tourisme, Comité Régional du Tourisme, Offices de tourisme, musées...)

## 7.6 Objectif du site

### 7.6.1 Définition des objectifs généraux

Le Parc fait le choix de mettre en avant le territoire mais surtout les missions, les valeurs et les réalisations. Le site devra correspondre aux valeurs du Parc : innovation et expérimentation (« Une autre vie s'invente ici »). Il doit offrir une vitrine dynamique et de qualité en exposant :

1. Le caractère classé du territoire : territoire exceptionnel !
2. Le rôle du Parc,
3. Les missions et les actions générales du Parc en faveur du développement et de la préservation du territoire,
4. Les activités proposées sur le territoire du Parc,
5. L'actualité ayant trait aux actions du Parc et de ses partenaires.

### 7.6.2 Objectifs stratégiques

Le nouveau site internet doit permettre de répondre aux objectifs stratégiques suivants :

- Clarifier le rôle et valoriser l'image du Parc (richesses du territoire) auprès des différentes cibles
  - Communiquer sur les grandes orientations de la Charte en la mettant en relation avec les actions
  - Mieux faire comprendre au niveau local l'intérêt d'un territoire labélisé « Parc naturel régional »
  - Créer une vitrine dynamique pour le Parc alliant innovation et qualité
  - Valoriser le territoire du Parc afin de rendre fiers ses habitants et de ses acteurs
- Comprendre et faire connaître les actions du Parc
  - Informer sur la structure : qui on est, qui travaille ici, ce qu'on fait, notre actualité
  - Affirmer les valeurs du Parc et promouvoir les actions menées par l'équipe technique
  - Montrer, expliquer, informer, diffuser des conseils et des documents ressources
- Promouvoir le territoire, attirer les visiteurs, qu'ils soient locaux ou touristes
  - Développer la fréquentation de la Maison du Parc et de ses animations
  - Accroître la visibilité du territoire au niveau national voire international

### 7.6.3 Objectifs opérationnels

Le nouveau site doit permettre de répondre aux objectifs opérationnels suivants :

- Améliorer l'expérience de l'utilisateur : ergonomie, design, accès à l'information
  - Mise en avant des activités de pleine nature, des événements, animations, actualités, nouveauté, avis... de manière esthétique
  - Harmoniser le contenu avec la charte graphique du Parc
  - Créer un design ludique, moderne, qu'on sente que le Parc est dynamique et proche des gens (pas un site institutionnel !)
  - Avoir une navigation simple, fluide et intuitive (part importante dans les visuels et la vidéo)
  - Avoir un accès rapide aux informations essentielles et pertinentes dans chaque page
- Avoir un site facilement administrable avec un CMS évolutif
  - Permettre la gestion du site en interne de manière facile et intuitive (type Wordpress)
  - Possibilité d'ajouter des modules et des fonctionnalités supplémentaires sans modifier l'architecture principale du site
- Être accessible en multi-support (RWD) et à tous (respect du RGAA)
- Fonctionnalités en conformité avec le RGPD
- Inclure un outil de « Consentement préalable des utilisateurs » (solutions d'analytics)
- Optimiser le référencement naturel

## 8. Orientation fonctionnelles

### 8.1. Arborescence

Une arborescence sera présentée au prestataire choisi lors du lancement de projet. Il est demandé au prestataire d'être force de proposition dans le cadre de la finalisation de l'arborescence. Les contenus du site et leur structuration pourront légèrement évoluer durant le projet.

DCE COMPLET EN TELECHARGEMENT SUR LE  
PROFIL ACHETEUR [WWW.PROXILEGALES.FR](http://WWW.PROXILEGALES.FR)  
UNIQUEMENT